7 8bre 1532

47

Mon cousin. Je suis plainement informee que ung dixeniere
de vostre regiment passant dernierement par ceste ville auroit
tenu propos fort schandaleux, et grandement tendans au contempt
et contre lhonneur de lempereur monseigneur, demonstrant
evidamment le peu de bonne volunte quil porte a sa maiesté
et quil favorise entierement au parti contraire, Quest chose
fort dangereuse, pour estre si proches des ennemis, et tendant
entierement a mutinerye et sedition. Parquoy. Et que
telles insolences ne se doibvent aucunement passer soubz
dissimulation, Ains meritent chastoy et punition exemplaire,
Jenvoye presentement a mon cousin le conte du Reulx capitaine general
de larmee de pardela, certaine information prinse a la charge
dud. xenier, Le requerant tenir la main a ce que le delinquant
~~soit puny~~ selon ses demerites, sans beaucoup de misere ou
longueur. ~~Enquoy vous requiers mon cousin le vouloir~~
~~assister, et de vostre costel y faire donner telle et si bon ordre~~
que la punition sen faice a lexemple daultres faisant
duoultre soingneusement investiguer, sil ny a aultres de la
mesme faicte, et en faire aussi telle punition quil
conviendra. Atant mon cousin nostre seigneur vous ait en garde
de Bruxelles le vijme octobre 1552

Vous soit delivre ~~et~~ ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ puniz
Dont vous ay bien voulu advertir ~~[illegible]~~
Vous requerant ~~[illegible]~~ vouloir ~~[illegible]~~ donner si bon ordre

Au prince d'orenges / Et et le vous delivrer afin que la punition sen faice